

209C0777  
Fr0000121568-FS0312

2 juin 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CLUB MEDITERRANEE**

(Euronext Paris)

Par courrier du 28 mai 2009, la société KBL Richelieu Gestion (1) (22 boulevard Malesherbes, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 mai 2009, le seuil de 5% des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir pour le compte desdits fonds, 708 978 actions CLUB MEDITERRANEE représentant 972 956 droits de vote, soit 3,66% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CLUB MEDITERRANEE sur le marché.

---

(1) Anciennement dénommé Richelieu Finance Gestion Privée. Détenue à 100% par KBL European Private Bankers SA, elle-même détenue à 99,9% par KBC Groupe SA. En application des dispositions des articles L. 233-9 II 2° du code de commerce et 233-12 du règlement général, les actions et les droits de vote détenus par KBL Richelieu Gestion pour le compte de fonds et clients sous gestion ne sont pas agrégés avec ceux détenus par le groupe KBL European Private Bankers SA.

(2) Sur la base d'un capital composé de 19 377 905 actions représentant 19 850 685 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.